



PAR COURRIEL,

Le 21 octobre 2020

Aux parents des élèves de l'école,

Objet : Resserrement des mesures en milieu scolaire applicables lors du passage en zone rouge

Chers parents,

Comme vous le savez probablement, aujourd'hui, il a été annoncé que tout le territoire de la Mauricie allait passer en zone rouge dès samedi. Évidemment, le palier rouge implique un resserrement des mesures en milieu scolaire.

Selon les consignes du ministère de l'Éducation et de la Santé publique applicables en zone rouge, voici les ajustements qui seront en vigueur dans nos écoles secondaires **dès le lundi 26 octobre**.

Mesures applicables au secondaire

- Les élèves seront dans un seul groupe-classe stable, sans mesure de distanciation entre eux.
- Les élèves de 4^e et de 5^e secondaire viendront désormais en classe un jour sur deux. Ils suivront leur horaire régulier, mais alterneront entre des cours en classe et à distance. Ils poursuivront ainsi leurs apprentissages. Un calendrier des présences à l'école sera transmis aux élèves et vous sera acheminé sous peu par courriel par les écoles.
- Le sport scolaire, de même que toutes les activités parascolaires et culturelles, et les sorties éducatives seront suspendus.
- Les élèves devront dorénavant porter le couvre-visage sur le terrain de l'école. Cette nouvelle mesure est exigée pour accentuer la vigilance des jeunes quant au respect des mesures de distanciation et des règles de la santé publique.
- Le port du couvre-visage sera obligatoire lorsque les élèves seront dans leur classe. Il pourra cependant être retiré lors des situations suivantes :
 - Lorsque l'élève est assis et qu'il mange ou il boit;
 - Lorsque l'élève assiste à son cours d'éducation physique et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres;
 - Lorsque l'élève fournit un billet médical attestant que sa condition médicale l'en empêche;
 - Lorsque l'élève reçoit un soin, bénéficie d'un service ou pratique une activité physique ou une autre activité qui nécessite de retirer le couvre-visage. Le couvre-visage peut alors être enlevé pour la durée du soin, du service ou de l'activité;
- Les programmes particuliers comme les profils pourront se poursuivre seulement à l'intérieur du groupe-classe stable. Si des élèves de groupes différents doivent être réunis, une distance de deux mètres entre eux devra être respectée en tout temps. Dans la pratique de l'activité qui rassemble ces élèves, aucune activité de groupe ne sera possible. **Les modalités de fonctionnement à chacune des écoles, en tenant compte de la réalité de chaque milieu, vous seront transmises par courriel d'ici vendredi.**
- Dans l'autobus scolaire, les élèves auront des places assignées. Tous les élèves de la 5^e année du primaire à la 5^e année secondaire devront continuer à porter le couvre-visage.

- Les services professionnels (ex. : orthopédagogie) pourront continuer d'être offerts aux élèves, soit de façon individuelle ou par groupe de maximum six élèves. Si ces derniers proviennent de groupes-classes différents, la distanciation de deux mètres sera respectée entre eux.
- Les repas du midi se prendront dans les classes ou à la cafétéria en maintenant les groupes-classes stables séparés de deux mètres.
- Il peut arriver que les élèves qui suivent des cours à option préalables à des programmes collégiaux ne proviennent pas tous du même groupe-classe stable. Dans ce cas, ils devront porter un couvre-visage et la distanciation de deux mètres sera appliquée en tout temps. Ces cours pourront aussi être offerts à distance.

Ces mesures, appliquées dans tous les milieux scolaires en zone rouge au Québec, devront être maintenues tant que le gouvernement ne décidera pas d'assouplir les règles lorsque la situation le permettra.

Nous sollicitons donc votre implication pour sensibiliser vos enfants au respect de ces mesures que nous appliquerons dès le lundi 26 octobre en respect des consignes attendues à notre égard. Depuis le début de l'année scolaire, nous constatons que l'esprit de collaboration entre notre équipe-école et vous fait toute la différence, et nous vous en remercions sincèrement.

Merci de votre habituelle collaboration,

Isabelle Soumis
Directrice
École secondaire
Paul-le Jeune

Nancy Jacob
Directrice
École secondaire
du Rocher

Yves Dessureault
Directeur
École secondaire
des Chutes

Carolyn Rouillard
Directrice
École secondaire
Val-Mauricie